

12. **Références :** (i) Pièce B-0016, page 11 ;  
(ii) Pièce B-0058, pages 28-29 ;  
(iii) Dossier R-3740-2010, pièce B-9, HQD-13, document 1,  
page 205.

**Préambule :**

- (i) « un coût évité de puissance basé sur le coût d'achat et d'installation d'un groupe diesel de 3 MW et la portion des investissements requis pour abriter convenablement le prochain groupe diesel, soit 176 \$/kW-an (\$ 2012, annuité croissante à l'inflation). »

En note de bas de page 15, on lit : « Dans le signal de coût évité, le Distributeur inclut uniquement le tiers du coût de tous les éléments périphériques nécessaires pour assurer la fiabilité des groupes, soit la portion relative au prochain ajout de groupe, ce qui se traduit par un montant de 2,5 M\$ en comparaison au montant de 7,7 M\$ initialement proposé dans le cadre du calcul du coût évité du dossier R-3740-2010. »  
(nous soulignons)

- (ii) « La centrale hydroélectrique de Menihék est de capacité suffisante pour répondre aux besoins en puissance et en énergie de la région de Schefferville encore de nombreuses années. (.I.)

La centrale, dans son état actuel, pourrait répondre aux besoins en électricité d'un projet minier de petite taille, tout en assurant l'alimentation de Schefferville.

Dans l'éventualité d'un projet minier de grande importance, la centrale de Menihék ne suffirait pas, même avec un hypothétique quatrième groupe. (.I.)

Les groupes électrogènes diesel que le Distributeur a installés à Schefferville sont essentiels à la sécurité de l'alimentation électrique de la région. Ces groupes ne servent toutefois qu'à assurer le respect du critère de puissance garantie que la Régie a reconnu à de nombreuses reprises. Ces groupes ne servent ni à gérer la demande de pointe, ni à fournir de l'énergie, sauf en cas de panne du plus gros groupe turbine-alternateur de la centrale de Menihék. » (nous soulignons)

- (iii) En réponse à une DDR de la Régie sur le potentiel d'installation de chaudières de pointe au combustible ou de groupes Diesel en mode cogénération, parmi les plus importants bâtiments de Schefferville, pour réduire la demande en période pointe causée par le chauffage électrique, le Distributeur indique :

« L'utilisation de chaudières de pointe au combustible ou la possibilité chez les clients les plus importants d'accueillir les groupes diesel est une avenue envisageable. Toutefois d'un point de vue commercial et technique et sur la base des expériences du Distributeur, il y a peu de possibilités en ce sens: »

Le Distributeur assurera une veille à cet égard afin de profiter, le cas échéant, des opportunités. » (nous soulignons)

**Demandes :**

- 12.1 Veuillez clarifier si le ou les groupes Diesel de 3 MW ont déjà été installés ou doivent être installés à Schefferville et ce que comprendrait exactement le montant de 7,7 M\$.

**Réponse :**

Deux groupes diesel de secours de 1,7 MW sont déjà installés de façon temporaire, tandis que le troisième groupe, prévu en 2017, a uniquement été pris en compte dans le cadre du calcul du coût évité de Schefferville et est prévu être installé dans la centrale de réserve.

Le Distributeur rappelle que les 7,7 M\$ sont associés à la *permanentsation* des groupes qui consiste à mettre les groupes à l'intérieur d'un bâtiment et à ajouter les infrastructures nécessaires (ex: système de ventilation, etc.) afin de garantir la fiabilité de démarrage et de fonctionnement des groupes électrogènes advenant l'indisponibilité de groupes turbines-alternateurs à Menihek ce qui correspond au projet de centrale de réserve. Toutefois, suite à la décision D-2011-028, la *permanentsation* des groupes n'a pas été effectuée par le Distributeur.

Voir également les réponses aux questions 115.1 et 115.2 (HQD-14, Document 1.2).

- 12.2 Veuillez indiquer si la centrale Mehinek, sans alimenter directement de nouveau site minier de grande importance, est en mesure, sans 4e groupe hydraulique, de répondre à la croissance indirecte de la demande d'électricité causée par l'augmentation de l'activité économique et par l'augmentation de la population suite au développement de projets miniers dans la région de Schefferville, au Québec comme au Labrador.

**Réponse :**

Oui, comme le Distributeur l'énonce dans sa preuve (HQD-13, Document 1, p. 28-29).

En outre, comme le Distributeur le démontrait dans le dossier R-3740-2010, la croissance indirecte de la demande, causée par d'éventuels projets miniers serait minime (HQD-12, Document 5, Tableau 2, p. 7).

- 12.3 Veuillez fournir les résultats de la veille du Distributeur sur le potentiel d'installation de chaudières de secours au mazout dans les plus gros bâtiments de Schefferville chauffés à l'électricité afin de combler les besoins d'électricité et de chauffage de Schefferville, en cas de panne du plus gros groupe à la centrale de Mehinek.

**Réponse :**

Tous les commerces ont été sensibilisés aux programmes PGEÉ et PUÉRA. Cependant, aucun n'est intéressé, en raison du coût élevé du combustible à Schefferville.

L'alimentation électrique de la région de Schefferville provient exclusivement de la centrale de Menihek sous la responsabilité de Nalcor. En cas de panne affectant ces équipements de production et occasionnant une perte d'alimentation électrique pour la région de Schefferville, Hydro-Québec n'a aucun pouvoir sur les délais d'intervention requis par Nalcor pour rétablir le service. L'installation de chaudières de secours n'assurerait qu'un chauffage d'appoint. Hydro-Québec propose plutôt la construction d'une centrale thermique de réserve pour respecter son obligation d'assurer l'alimentation électrique de ses clients. En cas d'urgence, cette centrale thermique de réserve serait sous contrôle exclusif du Distributeur et assurerait une alimentation en électricité et en chauffage à ses clients de la région de Schefferville, indépendamment des actions de Nalcor.

Voir également les réponses aux questions 115.1 et 115.2 (HQD-14, Document 1.2).

13. **Références :**
- (i) Pièce B-0041, page 11 ;
  - (ii) Dossier R-3740-2010, pièce B-9, HQD-13, document 1, page 36.

**Préambule :**

- (i) « En 2012, les besoins en équipements de production des réseaux non reliés sont estimés à 12,5 M\$, soit en hausse de 3,5 M\$ par rapport au budget autorisé en 2011. Cette hausse s'explique par le début en 2012 de la construction de la centrale thermique de réserve de Schefferville. »
- (ii) En réponse à la Régie quant aux moyens d'éviter ou de réduire les investissements liés aux groupes diesel à Schefferville, totalisant 10,7 M\$, le Distributeur précise que la « *permanentsation* » permet d'assurer la fiabilité de démarrage des groupes.